

BULLETIN D'INSCRIPTION et FICHE D'INFORMATION STAGIAIRE

Pour faciliter vos démarches, ce bulletin est à compléter, dater, signer et à joindre aux pièces demandées pour la constitution de votre dossier d'inscription.

Vos coordonnées

Nom: _____ Prénom: _____

Numéro sécurité sociale : _____ Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

Assurance responsabilité civile (n° et assureur) : _____

Tél : _____ Mail : _____

Votre situation professionnelle

Sans emploi

Merci de bien vouloir préciser votre situation et indiquer quels étaient pour votre ancien poste principal : le secteur, l'entreprise, la fonction, le poste

- en reconversion professionnelle
- en recherche d'emploi
- en création d'activité
- à la retraite
- en formation (voir plus bas)

Pour les inscrits à Pôle emploi, précisez le numéro d'identifiant : _____

Poste actuel***

Secteur d'activité: _____ Entreprise: _____

Fonction : _____ Ancienneté : _____

Bénéficiez-vous de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : ***

- oui
- non

Avez-vous besoin d'aménagement particulier ? ***

- OUI
 NON

Si oui merci de bien vouloir préciser : ***

- des aménagements techniques (mise à disposition de logiciels ou d'équipements adaptés, par exemple) _____
- des aménagements organisationnels (des horaires adaptés, plus de temps aux évaluations, par exemple) _____
- un accompagnement humain (un interprète en langue des signes, un accompagnant en situation de handicap, par exemple). _____

Votre niveau et secteur de formation

Niveau de formation initiale :

- niveau V bis et IV (fin de scolarité)
- niveau V (BEP ou CAP)
- niveau IV (bac)
- niveau III (bac +2)
- niveau I et II (>bac +3)

Secteur / Diplôme (paramédical, social,...) _____

Formation professionnelle :***

Dernière(s) formation(s) suivie(s) dans le cadre de votre montée en compétences : _____

Votre projet de formation dans notre centre

merci de cocher les cases correspondantes à votre choix de formation

FORMATIONS LONGUE DURÉE

- **Praticien en massage bien-être - cursus 2025**
- **Praticien en massage assis-habillé - cursus 2025**
- **Psychoénergétique chinoise - cursus 2025**
- **Tai chi chuan**
- **Qi gong -cursus 2025**
- **Méditation**
- **Autre : _____**

STAGES A LA CARTE / EN WEEK-END // MODULES

- _____

TYPE DE FORMATION

- **Loisir** - formation réalisée à titre personnel, pour une pratique dans le cadre familial, non professionnel
- **Professionnelle** - formation réalisée au titre d'une reconversion, installation, spécialisation

Expérience dans le domaine principal de la formation choisie ***

exemple: expérience en massage reçu / donné ; pratique du qi gong depuis 15 ans ; etc

Aucune

Avancée

Basique

Experte

Merci de préciser ci-dessous

Les 3 thèmes du programme qui vous intéressent le plus

voir les objectifs du programme de formation choisie

exemple : "Acquérir les notions théoriques notamment anatomiques nécessaires à la pratique d'un massage préventif à visée relaxante et anti-stress" ; "Créer, faire évoluer ou relancer une entreprise" ; etc

Les questions que vous vous-posez à propos des thèmes abordés

Besoin(s) / Attente(s) vis à vis de la formation

Situations professionnelles et/ou personnelles dans lesquelles vous pensez appliquer les compétences acquises par la formation

exemple : création d'un spa / animation d'ateliers de méditation en entreprise / etc

Pourquoi avez-vous choisi le centre de formation Lemniscate Processus

Comment l'avez-vous connu ?

Autre information que vous souhaitez nous communiquer***

Validation du document d'inscription

Je soussigné.e....., certifie avoir pris connaissance du contenu de la ou des formations auxquelles je souhaite m'inscrire et des conditions pour y assister, ainsi que des conséquences d'une éventuelle annulation de ma part

- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique (certificat médical à fournir)
- Je certifie disposer d'une responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurances, en cours de validité lors de la participation à tous les séminaires (attestation à fournir)
- Je certifie engager mon entière responsabilité dans toutes les pratiques proposées au cours des séminaires, d'adopter l'attitude adéquate et de respecter les consignes présentées pour ma sécurité. En cas de non-respect de ses consignes, le responsable de formation se verra dans l'obligation de m'exclure.
- J'ai pris connaissance et j'accepte les CGV et le Règlement Intérieur
- J'accepte les conditions du droit à l'image qui autorise le centre de formation Lemniscate Processus, ses agents, ayants droit, ainsi que ses stagiaires à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication de ses activités.
- J'accepte que le centre de formation Lemniscate Processus traite les données recueillies
- En cochant cette case je valide l'ensemble du document. Cela équivaut à ma signature manuscrite.

A.....

le.....

Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Personnel assujetti - Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par Lemniscate Processus®.

Article 2 : Conditions générales - Toute personne en formation doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Article 3 : Règles générales d'hygiène et de sécurité - Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de formation, ainsi qu'en matière d'hygiène. Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement. Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

Article 4 : Maintien en bon état du matériel - Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Article 5 : Utilisation des machines et du matériel - Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Article 6 : Consigne d'incendie - Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires. Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

Article 7 : Accident - Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 8 : Boissons alcoolisées et drogues - Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées, des drogues ou autres substances illicites.

Article 9 : Accès au poste de distribution des boissons - Les stagiaires auront accès au moment des pauses fixées aux postes de distribution de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

Article 10 : Interdiction de fumer - En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours et pendant les horaires d'ateliers.

Article 11 : Horaires - Absence et retards - Les horaires de stage sont fixés par Lemniscate Processus © et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Généralités : l'association LEMNISCATE PROCESSUS est une association dont l'objet principal est la création et l'organisation d'actions de formation. Les présentes C.G.V. ont pour objet de définir les conditions de ventes de prestations de services et/ou de marchandises entre l'association et ses adhérents/clients. Toute validation de contrat de prestation de service et/ou commande de marchandises entraîne l'acceptation entière et sans réserve, de la part du Client, de ces C.G.V. Le client déclare avoir pris connaissance des présentes C.G.V. et les accepter avant la passation de la commande. La validation de la commande vaut donc acceptation.

2. Les prix et devis : Conformément à notre politique commerciale, le client dispose d'un délai de réflexion de 24 heures minimum pour étudier le devis, et éventuellement l'accepter, le retourner par courrier ou par mail à Lemniscate Processus ou le remettre en mains propres. Dans le cas d'un retour par courrier, le contrat n'est pas conclu en présence des deux parties et ne peut être assimilé à un contrat hors établissement. A ce titre, le délai de rétractation, tel que défini par la loi de consommation du 13 juin 2014, ne peut s'exercer. Les devis établis par Lemniscate Processus ont une date limite de validité stipulée sur ces derniers. A l'acceptation du devis, le client doit retourner le devis daté, signé, et annoté des mentions indiquées, par courrier postal, à l'adresse stipulée sur le devis ou le remettre en mains propres. Les prestations de Lemniscate Processus restent strictement limitées aux fournitures et services spécifiés dans le devis, dont tous les montants sont hors taxe étant donné qu'elle n'est pas applicable.

3. Conditions de règlement : Le versement, par le Client, d'un acompte pour certaines prestations de service ou vente de marchandise à la commande par chèque ou par virement, éventuellement, un ou des règlements en cours de réalisation et le solde à la réception de la prestation ou marchandise. Les modalités sont précisées sur le devis ou contrat. L'acompte doit être versé au moment de la signature du devis et au plus tard dans un délai de huit jours à compter de la signature. Passé ce délai, Lemniscate Processus pourra demander la résiliation du contrat. Le règlement s'effectuera dans le délai indiqué et ne peut excéder 60 jours à compter de la date de la facture. Le Client peut régler par virement (RIB sur demande), en indiquant le numéro du devis ou de la facture, par règlement en ligne via Hello Asso ou en espèces jusqu'à 1000 € mais au-delà de ce montant, le Client devra utiliser un autre moyen de paiement.

4. Retard de paiement : Le délai de paiement accordé au Client figure sur la facture. En cas de défaut de paiement, total ou partiel, à la date prévue sur la facture, le Client devra verser à Lemniscate Processus, une pénalité de retard sur la base du taux BCE majoré de 10 points. Cette pénalité est calculée sur le montant toutes taxes comprises de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Pour les professionnels, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

5. Renoncement : En cas de renoncement par le bénéficiaire à l'exécution d'une convention de formation dans un délai inférieur à 72 h (sauf cas de force majeure), le bénéficiaire s'engage au versement des sommes dues à 50%. En cas de résiliation partielle, le bénéficiaire s'engage au versement des sommes dues en totalité au titre de dédommagement, hors cas de force majeure étudiée par le CA de l'organisme de formation. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge de l'OPCO. Celle-ci est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Cas de force majeure - En droit français, pour que la situation de "force majeure" soit reconnue, il faut que l'événement soit imprévisible, irrésistible et extérieur.

6. Livraison de marchandises (livres,...) : La livraison est prévue selon les conditions fixées lors de la commande et mentionnées sur le devis ou dans le contrat. Elle est effectuée soit par la remise directe de la marchandise au Client, soit au lieu indiqué par le Client sur le bon de commande. Le délai de livraison indiqué lors de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit du Client ni à l'allocation de dommages et intérêts, ni à l'annulation de la commande. Le risque du transport est supporté en totalité par le Client. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le Client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison, à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec AR. Le Client est soumis aux C.G.V. en vigueur au moment de sa passation de commande. Lemniscate processus ne pourra être tenue pour responsable lorsque la cause du retard ou de l'inexécution dudit contrat est due à la non-exécution d'une des obligations du Client et se réserve le droit d'exiger le paiement du solde du contrat à effet immédiat.

7. Informatique et Libertés : Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification sur les informations le concernant et conservées par Lemniscate Processus. Pour exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, s'adresser au DPO/DPD (Délégué à la Protection des Données).

8. Contestation : Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes C.G.V. est soumis au droit français. Une alternative à l'action judiciaire est possible par le biais de la médiation de la consommation. Ce processus permet de parvenir à un accord à l'amiable, avec l'aide d'un tiers, le médiateur du cabinet Solution Médiation 04.34.24.28.93. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Nîmes.